

ISART
D I G I T A L

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL
DU CONCOURS D'ENTRÉE
2021**

Ce guide est à destination des candidats au concours d'entrée d'ISART DIGITAL Paris et Montréal. Il a pour objectif de présenter les modalités d'admission, et notamment les conditions d'inscription et de sélection des candidats.

Pour intégrer ISART Digital en formation initiale ou continue, le candidat doit :

- Être âgé(e) de 25 ans maximum à la date du Concours (sauf dérogation accordée par la Vie Scolaire)
- Être titulaire du baccalauréat ou équivalent international ou avoir fini son secondaire depuis au moins un an (candidat québécois)
- Réussir le concours composé d'épreuves écrites et orales

Un candidat est autorisé à se présenter plusieurs années à un même concours.

Un candidat ne peut s'inscrire qu'à un concours par an (par formation). Si une réorientation est souhaitable, le jury l'évoque au moment de l'entretien.

Lieux & dates du concours

- Le concours se déroule dans les établissements de Paris ou Montréal (présentiel) ou à distance
- Le passage du concours est gratuit
- La durée totale des épreuves va de 1h à 4h30 selon la formation choisie
- Les épreuves écrites et orales se déroulent le même jour.
- Les dates sont les suivantes :

Concours	Clôture inscriptions	Concours	Résultats
Concours entrée ISART Montréal Session principale*	12 février 2021	15 au 19 février 2021	25 février 2021
Concours entrée ISART Paris Session principale*	26 février 2021	1er au 05 mars 2021	11 mars 2021
Concours entrée ISART Montréal Sessions secondaires**	09 mars 2021 23 avril 2021	11 mars 2021 27 avril 2021	16 mars 2021 30 avril 2021
Concours entrée ISART Paris Session secondaire**	16 avril 2021	22 avril 2021	29 avril 2021

*La session principale concerne toutes les formations de Paris et Montréal, pour une admission en 1^{ère} année ou en cours de cursus (admission parallèle). Les candidats acceptés lors de la session principale sont prioritaires pour les inscriptions.

**En fonction des places restant disponibles après la session principale et les désistements éventuels de candidats

1. Inscription et convocation au concours

1.1 Pré-inscription

Le candidat doit créer son compte sur my.isart.com.

L'accès à my.isart.com se fait depuis le site internet de l'école :

Soit par la page Admissions www.isart.fr/admissions pour Paris ou www.isart.ca/admissions pour Montréal

Soit par une page Formation

Le candidat reçoit un mail de confirmation de création de compte.

Sur my.isart.com, le candidat renseigne les champs suivants :

- Identité, coordonnées, tuteur(s) référent(s) (champs optionnel)
- Concours choisi (possibilité de présélectionner 3 cursus en cas d'hésitation : 1 seul sera retenu après l'appel du département Vie scolaire pour confirmer l'inscription au concours)
- Parcours scolaire (dernier diplôme obtenu, niveau d'études actuel)
- Comment a-t-il connu l'école

Le candidat reçoit un mail de confirmation de pré-inscription. La 1^{ère} étape est terminée.

Les créations de compte et les pré-inscriptions sont possibles toute l'année.

Un candidat ne doit remplir qu'une seule et unique fois le formulaire de pré-inscription. Il lui est possible de retourner sur son formulaire de pré-inscription ou son dossier avec ses login et mot de passe. Si le candidat rencontre une difficulté pour se connecter, il doit contacter le département Vie Scolaire et envoyer un mail à informations@isartdigital.com

1.2 Inscription et Convocation

Une fois sa préinscription faite, le candidat est appelé par la Vie Scolaire pour :

- Confirmer son souhait d'orientation et de cursus
- Confirmer son niveau d'entrée et le concours à passer (1^{ère} année ou admission parallèle)
- Identifier s'il existe une situation particulière à traiter (candidat à distance, aménagement d'épreuves...)
- Fixer le jour et l'heure de sa convocation au concours.

1.3 Convocation pour les tests présentiels

À la suite de cet échange, le candidat reçoit un mail de convocation avec :

- La date et l'heure de convocation
- Le guide Concours
- Les informations pratiques, notamment les pièces requises pour le jour J (ex : pièce d'identité)

À J-3 et J-1 du concours, le candidat reçoit un rappel par SMS (uniquement valable pour les candidats résidant en France).

1.4 Convocation pour les tests à distance

À la suite de l'échange téléphonique ou mail avec le candidat à distance identifié, les informations suivantes sont données dans le mail récapitulatif :

- La date et l'heure de convocation
- Le mode de contact (ex: Skype, Meet)
- Le guide Concours
- Le dossier à constituer (si concerné).

1.5 Préparation dossier

Dès que le candidat a reçu sa convocation, il doit uploader les documents nécessaires à sa candidature sur son espace dans my.isart.com :

- Cv et lettre de motivation (obligatoires)
- Portfolio (obligatoire ou optionnel selon la formation choisie)

Le candidat peut uploader ses documents jusqu'à la veille de ses épreuves.

2. Contenu des épreuves

Les annales ne sont pas mises à disposition du public.
Le contenu des épreuves change chaque année.

2.1 Description

Les épreuves de sélection incluent obligatoirement :

- Un entretien de 30 min maximum
- Un QCM de 30 min maximum (anglais – références citées dans le guide Concours – culture du métier / secteur d'activité)

En fonction des formations, des épreuves écrites peuvent être ajoutées aux tests de sélection.

Il y a deux types d'épreuves écrites :

- sur papier
- sur pc (fourni par l'école si le passage des tests a lieu en présentiel).

2.2 Guide Concours / Épreuves

Un Guide Concours existe pour chaque formation. Le Guide présente au candidat :

- Les prérequis
- Les années d'admission possibles
- La durée & la nature des épreuves écrites et orales (en présentiel)
- Le matériel à apporter (si concerné)
- Le barème de notation
- Des conseils pour se préparer efficacement au concours
- Des indications sur le portfolio à présenter (obligatoire ou optionnel selon les formations)
- Des références à connaître qui feront l'objet de questions (artistes, livres, jeux, films, logiciels...)
- La date des résultats

L'absence de portfolio (même obligatoire) n'est pas éliminatoire.

L'ensemble des épreuves est détaillé dans le Guide Concours de chaque année (s'y référer).

3. Passage des épreuves

3.1 En présentiel

Le jour des épreuves, le candidat se présente à l'école.

- Son identité et sa convocation sont contrôlées
- La salle d'examen lui est donnée (pour un entretien ou des tests écrits)
- Le candidat peut venir avec son ordinateur portable pour présenter son portfolio s'il le souhaite
- Lors de l'entretien, il doit apporter son portfolio (sur clé USB ou originaux)
- Les PC pour passer les tests écrits sont fournis par l'école

En cas de tests écrits + entretien :

- Les épreuves se déroulent le même jour
- Les candidats prennent connaissance de l'heure d'entretien à la sortie des tests écrits (sauf Digital Art et Music & Sound Design : les horaires d'entretien sont définis au moment de l'inscription aux tests).

3.2 En distanciel

Les épreuves écrites se dérouleront sur une plateforme informatique. Certaines épreuves (dessin, modélisation 3D) devront être réalisées en dehors de la plateforme (sur papier ou sur des logiciels).

Les entretiens se dérouleront en visioconférence.

Une semaine avant les épreuves, le candidat recevra toutes les informations sur le matériel dont il doit disposer (ordinateur, papier le cas échéant, logiciels spécifiques), ainsi que sur le déroulement des épreuves à distance.

Le jour des épreuves, le candidat reçoit 30 minutes avant le début des épreuves écrites un mail contenant :

- Le lien de la plateforme permettant de passer le test
- Les identifiants permettant de se connecter
- Les consignes
- Le sujet au format PDF si le test ne peut être fait en ligne (épreuves de dessin par exemple).

Les épreuves écrites sont limitées dans le temps :

- Les épreuves en ligne sont réalisées dans un temps imparti, et la session se ferme à l'issue du temps maximum.
- Les épreuves réalisées hors plateforme doivent être retournées à l'école par courriel, dans les 30 minutes suivant la fin de l'épreuve.

En cas de test écrit + entretien :

- Les épreuves se déroulent le même jour, sauf pour les candidats résidant à l'étranger : le décalage horaire sera pris en compte et les épreuves pourront se faire sur deux journées différentes si nécessaire.
- Les créneaux d'entretien seront attribués avant le passage des épreuves écrites, afin de pouvoir transmettre les informations de connexion aux candidats en amont.

4. Jury – Correction – Notations – Classement des candidats

4.1 Jury

Le jury est composé d'enseignants de l'équipe pédagogique d'ISART DIGITAL.

4.2 Notation des épreuves écrites

Les QCM évaluent :

- Le niveau d'anglais
- La connaissance du métier/secteur d'activité
- La qualité de la préparation des épreuves via les questions sur les Références du guide Concours

Les épreuves écrites spécialisées ou dossier à constituer (concours à distance) évaluent selon les formations :

- Créativité
- Imagination
- Technique
- Logique
- Mathématiques

4.3 Notation des épreuves orales

L'entretien avec le jury fait l'objet d'une notation sur le portail. Il permet d'évaluer les éléments suivants :

- Niveau de compréhension de la langue française (pour les cursus en français) ou de la langue anglaise (pour les cursus en anglais)
- Motivation du candidat (lettre de motivation et présentation à l'oral)
- Connaissance de la formation ISART
- Aptitude relationnelle
- Capacité à communiquer
- Capacité à s'organiser
- Niveau du candidat et son potentiel (CV et portfolio rentrent dans cette catégorie et permettent d'évaluer selon les formations : technique, créativité, diversité des travaux et techniques utilisées.)

4.4 Classement et Sélection des candidats

Le coefficient attribué à chaque épreuve est indiqué dans le guide Concours. Les candidats sont classés pour chaque formation en fonction des notes obtenues aux épreuves écrites et orales et de leur coefficient.

Une harmonisation finale est effectuée par chaque jury. En fonction des places disponibles par formation, les candidats sont : admis, placés en liste d'attente ou refusés. Un PV est dressé pour chaque formation et validé par chaque jury.

5. Résultats des épreuves

Les résultats sont donnés individuellement via my.isart.com

Les résultats sont annoncés au maximum une semaine après le dernier jour des tests

Des listes sont établies en fonction du classement au Concours :

- **Admission en liste principale** : le candidat a réussi le Concours. Il reçoit le contrat d'inscription à compléter. Durant une période précise indiquée sur l'espace candidat, il est prioritaire pour s'inscrire. En cas de dépassement du délai, son dossier n'est plus prioritaire
- **Liste d'attente** : une liste d'attente est établie. Les candidats sont appelés au fur et à mesure des désistements et en fonction de leur classement
- **Refus à la suite d'un échec au concours**. Il n'y a pas de rattrapage possible

Les Jurys des concours étant souverains, les réclamations, demandes de révision de notes ou de nouvelles corrections, etc. ne sont pas admises. Aucun détail des résultats (notes aux épreuves écrites, tests, commentaires et évaluations aux épreuves orales, etc.) n'est communiqué au candidat.

6. Inscriptions définitives après acceptation

Le candidat accepté doit renvoyer son dossier complet avant la date limite fixée. Des réunions d'information sont proposées pour accompagner les étudiants et leurs parents sur la constitution du dossier, qui doit comprendre :

6.1 Pour le campus de Paris :

- Contrat d'inscription signé
- Preuve d'identité
- Photo identité
- Bulletins, relevés de notes, diplômes
- Attestation de désinscription ou non inscription à Parcoursup
- Attestation de paiement de la CVEC
- Règlement des frais d'inscription (450€), lors de la 1^{re} inscription

6.2 Pour le campus de Montréal :

- Formulaire d'inscription signé
- Contrat de services éducatifs signé
- Preuve d'identité
- Certificat de naissance
- Preuve de statut au Canada (pour les personnes nées à l'extérieur du Canada) : preuve de citoyenneté, de résidence permanente ou de CAQ/permis d'études
- Photo identité
- Bulletins et relevés de notes
- Règlement des frais d'inscription (200\$), chaque année

Une fois le dossier complet et validé par la Vie Scolaire, le candidat reçoit un mail de confirmation d'inscription et les informations sont mises à jour sur son espace sur le portail my.isart.com.

Les étapes suivantes concerneront l'envoi des plannings et modalités de rentrée.

7. Procédure de recrutement des personnes en situation de handicap

L'ensemble du dispositif est piloté par le référent handicap de l'école, qui fait partie de la Vie Scolaire.

Les candidats en situation de handicap demandant un aménagement des épreuves (tiers temps, AVS, matériel spécifique, etc.) doivent en faire la demande auprès de la Vie Scolaire qui valide le dossier. Les étapes sont les suivantes :

- Demande orale du candidat à la Vie Scolaire au moment de son inscription (appel de la Vie Scolaire pour déterminer la date et l'heure de ses épreuves). La Vie Scolaire demande au candidat d'envoyer une demande écrite et un justificatif.
- Demande écrite du candidat à informations@isartdigital.com et transmission du justificatif médical du handicap
- Examen de la demande et du justificatif par la Vie Scolaire et réponse par mail au Candidat
 - o Si confirmation du handicap et de l'aménagement spécifique : indication de l'aménagement proposé par mail au candidat
 - o Si non confirmation du handicap et de l'aménagement spécifique (justificatif non valide ou non adéquation avec le cursus demandé) : appel de la Vie Scolaire et envoi d'un mail au candidat
- Mise en place par la Vie Scolaire du dispositif spécifique au moment de l'organisation des épreuves

Si le candidat est admis à l'école et s'inscrit, un projet d'accompagnement à la scolarité sera proposé au candidat qui sera reçu en amont par la Vie Scolaire pour adapter le dispositif et en discuter avec l'équipe pédagogique.

Les candidats et étudiants qui ne se seront pas manifestés sur leur handicap ne bénéficieront d'aucun accompagnement spécifique. Si le candidat a pu passer les épreuves et être admis sans dispositif particulier mais qu'il a besoin d'un dispositif par la suite pour le suivi des cours, il doit se manifester avant le début de sa scolarité. Sans ce pré requis, il ne pourra faire l'objet d'aucun accompagnement spécifique.

8. Protection des données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD), le candidat a des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition de ses données personnelles. Toute demande doit être adressée à informations@isartdigital.com.